
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-adjoint de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 8 mai 2023 à 19h 30, en la salle du Conseil au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure (Superficie minimal de bâtiment) – 194 rue Bellerive, lot : 2 780 610

Nature : Superficie minimal du bâtiment principal.

Effet : Permettre une superficie de 97 m² alors que la grille des spécifications du zonage pour la zone H-130 demande une superficie minimale de bâtiment de 120 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à Rosemère, ce 20 avril 2023.

Le greffier-adjoint,

ME ALEXANDRE BÉLISLE-DESJARDINS